



Novembre 2024

Infos municipales

Mairie – 1 Place de la Mairie
85480 SAINT HILAIRE LE VOUHIS
Tél. : 02.51.46.84.93 – Fax 02.51.46.99.17
mail : mairie@sthilaire-levouhis.fr

↳ Compte rendu du Conseil Municipal du 28 Octobre 2024

PRESENTS : CORNIERE J.L. CHAIGNEAU D. MOREAU L. COULON D. GRELAUD S. MAQUIGNON C. METAY C. SACHOT V. LOUINEAU A. PICARD V. POIRON A. CHACUN B. BOURASSEAU I.

EXCUSES : PRAUD C.

ABSENTS : TEXIER R.

SECRETAIRE DE SEANCE : Anthony POIRON

🚦 Approbation du procès-verbal de la réunion du 30 septembre 2024

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 30 septembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

🚦 Décisions du Maire

Décisions prises par le Maire suite à la délégation donnée par le Conseil Municipal

Décisions	Entreprises	Montant
Rest. Scol avenant 1 lot 12 : Plafonds suspendus	TECHNI PLAFONDS – Mortagne/Sèvre	861,62 € TTC
Rest. Scol avenant 1 lot 13 : Revêtements de sols céramiques et chapes	Sté MALEINGE – St Pierre Montlimard	1 007,40 € TTC
Rest. Scol avenant 1 lot 15 : Peinture	ADC Peinture – Chantonay	- 180,00 € TTC
Rest. Scol avenant 1 lot 16 : Electricité	SNGE – La Roche sur Yon	2 589,79 € TTC
Rest. Scol avenant 1 lot 18 : Plomberie sanitaire	PLOMBEO – Mareuil sur Lay	1 522,36 € TTC
Remplacement luminaires local Loc'stand	PRAUD Elec – St Hilaire le Vouhis	437,71 € TTC
Remplacement clapet anti-retour pompe poste relèvement station	SAUR – La Roche sur Yon	695,24 € TTC
Transfert informatique et téléphone dans le nouveau restaurant scolaire	PAVEO – Chantonay	230,59 € TTC
Restaurant scolaire : achat de tables, bancs et chaises	EQUIP'BURO – La Roche sur Yon	3 301,57 € TTC
Réparation broyeur	Ets CHARRIER – Bournezeau	945,14 € TTC
Remise en service GTC chauffage Espace de l'Amitié	CYRISEA – Carquefou	575,00 € TTC

🚦 Assainissement collectif – tarifs 2025

A compter du 1^{er} janvier 2025, le service de l'assainissement sera transféré à Vendée Eau. Comme chaque année, il est nécessaire de fixer les différents tarifs se rapportant à ce service. Les tarifs 2025 proposés par Vendée Eau s'inscrivent dans le cadre d'une convergence tarifaire des différents tarifs communaux du territoire du Pays de Chantonay sur 6 ans à l'horizon 2030.

Les tarifs de l'assainissement pour 2025 sont donc fixés comme suit :

Part fixe 2025	46,14 €HT
Part variable 2025	1,5615 €HT/m ³
Montant de la Participation Financière à l'Assainissement Collectif 2025	1 350 €
Volume du « forfait puits » 2025	30 m3 / personne / foyer / an
Contrôle de conformité	100 €HT
Forfait de déplacement	55 €HT
Intervention d'un technicien	35 €HT/heure
Frais de désobstruction	136 €HT/heure
le samedi	158 €HT/heure
le dimanche	180 €HT/heure
Frais d'accès au service pour les abonnés « puits seul » (facturés par le service d'eau potable)	20 €HT

Proposition de don d'un terrain à la commune

La commune accepte le don d'un terrain appartenant à Mr LEVEILLER Michel d'une superficie de 4 168 m². Sur les conseils du notaire, cette transaction est faite sous la forme d'un achat à l'euro symbolique pour se prémunir d'un éventuel recours des héritiers. Les frais d'acte notarié sont à la charge de la commune.

Commerce API Ma supérette – projet

Le projet d'implantation de l'épicerie établi par la société API Ma supérette est présenté au Conseil Municipal. Ce magasin sera implanté sur le parking du stade le long du terre-plein où sont actuellement les containers de tri sélectif qui eux seront déplacés.

Recensement de la population 2025 – Agents recenseurs

Le recensement de la population aura lieu du 16 janvier au 15 février 2025. Deux agents recenseurs sont recrutés pour la réalisation des opérations de recensement. Leur rémunération sera équivalente à un mois de SMIC brut et 30 € pour par séance de formation.

Protection Sociale Complémentaire (PSC) – garantie maintien de salaire : adhésion à la convention de participation Territoria mutuelle

Après avis favorable du Comité Social Territorial en date du 14 octobre 2024, la commune adhère à la convention de participation de Territoria mutuelle pour la couverture du risque prévoyance et au contrat collectif à adhésion obligatoire afférent au bénéfice de l'ensemble des agents de Saint Hilaire le Vouhis

Cette convention prévoit la garantie de base à adhésion obligatoire à hauteur de 95 % du revenu net des agents en cas d'Incapacité Temporaire de Travail ou d'Invalidité à effet du 1er janvier 2025 ainsi qu'une participation identique de 50 % de la cotisation acquittée par les agents. Il n'y aura pas de participation de la commune pour les garanties optionnelles.

Assainissement collectif – rapport 2023 sur le prix et la qualité du service

Le rapport sur le prix et qualité du service de l'assainissement pour l'année 2023 est approuvé.

SPANC : rapport d'activités 2023

Le Conseil Municipal prend acte de la communication du rapport annuel du SPANC (Service Public de l'Assainissement Non Collectif) établi par la Communauté de Commune du Pays de Chantonay titre de l'année 2023.

Budget Commune 2024 – subvention au budget Lotissement les Aulnes

Lors de l'élaboration du budget Commune 2024, une subvention d'équilibre de 12 600 € a été prévue pour le budget Lotissement les Aulnes afin de financer les travaux de voirie définitive prévus au mois de novembre 2024.

Afin de procéder à la réalisation des opérations comptables sur ces budgets, le Conseil Municipal délibère favorablement pour permettre le versement de cette subvention.

Questions diverses :

*** Modification de la ligne de trésorerie**

Compte tenu des investissements en cours et du décalage dans la perception des subventions correspondantes, le montant de la ligne de trésorerie est porté à 250 000 €.

*** Opération plantations « Une naissance, un arbre » - enfants nés en 2023**

Cette opération de plantations est renouvelée en 2024 pour les enfants nés en 2023. Les plantations auront lieu le Samedi 23 Novembre 2024. Les parents des enfants concernés seront invités à y participer.

*** Décorations de fin d'année**

Afin de prévoir la décoration du bourg à l'occasion des fêtes de fin d'année, une rencontre a eu lieu entre des membres du Foyer des Jeunes et du Club du 3^{ème} âge. Des décorations de jour existantes et à créer seront posées par les bénévoles et l'agent communal.

Une inauguration de ces décorations aura lieu le Vendredi 6 Décembre 2024 à 18 h 30 sur la Cour Bellevue. La population sera conviée à ce moment de convivialité suivi du verre de l'amitié.

*** Cérémonie des vœux 2025**

La cérémonie des vœux du Mairie pour l'année 2025 aura lieu le Samedi 11 Janvier 2025 à 18 heures 30 à l'Espace de l'Amitié.



Infos diverses

Commémoration de l'Armistice de 1918

La commémoration de l'Armistice de 1918 aura lieu **le Lundi 11 Novembre 2024** :

**- 10 heures 45 : Rassemblement à la Mairie,
puis dépôt de gerbe au Monument aux Morts,
suivi d'un vin d'honneur à l'Espace de l'Amitié.**

Bibliothèque « Au pré des livres »

La bibliothèque est ouverte :

- Le mercredi de 10 heures à 12 heures 30
- Le vendredi de 16 heures à 18 heures
- Le samedi de 10 heures à 12 heures

Mois	Mercredi	Vendredi	Samedi
Novembre			2
	6	8	9
	13	15	16
	20	22	23
	27	29	30
Décembre	4	6	7
	11	13	14
	18	20	21

👉 Décorations de fin d'année

Cette année, des bénévoles du Foyer des Jeunes et du Club du 3^{ème} Age accompagnés d'un agent communal vont décorer le bourg pour les fêtes de fin d'année avec des décorations de jour.

La population est conviée à un moment de convivialité suivi du verre de l'amitié à l'occasion de l'inauguration des décorations de fin d'année dans le bourg qui aura lieu **le Vendredi 6 Décembre 2024 à 18 h 30 sur la Cour Bellevue**

👉 Recensement – journée défense et citoyenneté

Les jeunes qui atteignent l'âge de 16 ans doivent **OBLIGATOIREMENT** venir se faire recenser auprès des services de la Mairie.

Qui doit se faire recenser ?

Tous les français âgés de 16 ans, filles et garçons, entre le jour de leurs 16 ans et le dernier jour du 3^{ème} mois qui suit l'anniversaire.

Où se faire recenser ?

A la mairie du domicile, munis d'une pièce d'identité et du livret de famille.

Quels sont les effets ?

Le recensement permet à l'administration :

- De convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC)
- Et l'inscrire d'office sur les listes électorales à ses 18 ans.

De plus, l'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.



👉 Agenda des manifestations

NOVEMBRE

Lundi 11	Commémoration de l'Armistice	Commune/UNC-AFN
Vendredi 22	Repas du Club	Les Gais Vouraziens

DECEMBRE

Judi 5	Hommage aux « Morts pour la France » pendant la guerre d'Algérie	Commune/UNC-AFN
Vendredi 6	Concours de belote	UNC-AFN
Dimanche 8	Bal	Les Gais Vouraziens
Samedi 14	Arbre de Noël de l'Ecole publique des Tilleuls	CPEAEP
Mardi 31	Réveillon de la Saint Sylvestre	Comité des Fêtes